



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-049 **Conseil municipal du 19 mai 2025**

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Bruno DE KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Régis ROUSSEAU

Pouvoirs : Bruno DE KERGOMMEAUX à Gilles RAMBAULT, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Anthony MORTIER et Régis ROUSSEAU à Renan KERVADEC

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 13 mai 2025
Date de la publication : 21 mai 2025

2025-049 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-7 ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2025, pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 ;

CONSIDÉRANT les dossiers de subvention déposés par les associations au titre de cette même année, destinés à soutenir le fonctionnement des associations ou à accompagner également l'organisation de projets sur le territoire ;

CONSIDÉRANT l'examen et avis des dossiers de demandes par les commissions ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des projets entrepris par ces associations ;

Après avis de la commission égalité des chances, solidarité, personnes âgées, CCAS en date du

30 avril 2025 ;

Après avis de la commission sports et événements en date du 5 mai 2025 ;

Après avis de la commission culture et patrimoine en date du 25 février 2025 ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 7 mai 2025.

Laure CADOREL et Patrice GOUDE ne participent pas au vote en tant que membre de l'association Solidarités St Jo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 31

Votants : 31

Abstentions : 0

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

ATTRIBUE les subventions aux associations pour les montants et objets figurant dans les tableaux ci-avant au titre de l'exercice 2025.

ASSOCIATIONS	subvention	détail
Solidarité Saint Jo	200€	Organisation du Festisol
Arpège	500€	Soutien aux concerts
Harmonie	500€	Soutien aux concerts
Com'Ancenis	1 698€	Soutien aux animations de Noël
Groupe Ressource Catastrophe Français	500€	Soutien matériel à l'Ukraine Sapeurs-pompiers humanitaires
TOTAL	3 398€	

ARRETE que les conditions de versements de ces subventions seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision aux associations.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2025.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Arnaud BOUYER



Séverine LENOBLE



Nabil ZEROUAL

